

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110



**Loisirs
Aménagements**

PROCITY®



FRANCE : +33.(0)5.49.43.56.24

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

UTILISATION

Tranche d'âge : TOBOGGAN 1.10 M s'adresse aux enfants de **3 à 8** ans, sous surveillance obligatoire de personnes majeures.

Site interdit : terrain pentu.

Profil du sol : il doit être plan.

Nature du sol : revêtement amortissant adapté à la hauteur de chute du jeu qui est de 1.10 m correspond à la hauteur de chute maximale.

Espace libre à respecter : aucun obstacle étranger au jeu (exemple : une branche d'arbre...) ne doit se situer sur une hauteur de 1.80 m au-dessus du jeu et au-dessus de la zone d'impact.

Zone d'impact : la surface d'atténuation de l'impact est décrite page « **SURFACE D'IMPACT** »

Disposition de la glissière : éviter qu'elle soit installée dans un secteur orienté Sud-Est à Sud-Ouest.

Niveau zéro : se référer au marquage indiqué sur les bois.

Traitement du bois structurel : bois traité en autoclave classe 4, garantie décennal contre le pourrissement.

Pour autant le bois est un matériau vivant, une simple fissure ne pourra constituer une raison suffisante pour changer la pièce du jeu, et ne nuit ni à sa longévité, ni à son utilisation. L'entretien et le contrôle sont à respecter selon la page « **MAINTENANCE ET ENTRETIEN** »

Remarque : conserver la notice de montage pour avoir la référence des pièces.

Conformité : ce jeu est conforme aux normes NF EN 1176-1 : 2017 et EN 1176-3 : 2017 régies par le décret n°94-699 du 10.08.1994 Et décret n°2019-1077 du 30.09.2019.

AVERTISSEMENT :

L'ensemble de ce document doit être archivé et utilisé pour la maintenance, les contrôles d'entretien et doit être remis à l'administration en cas de demande.

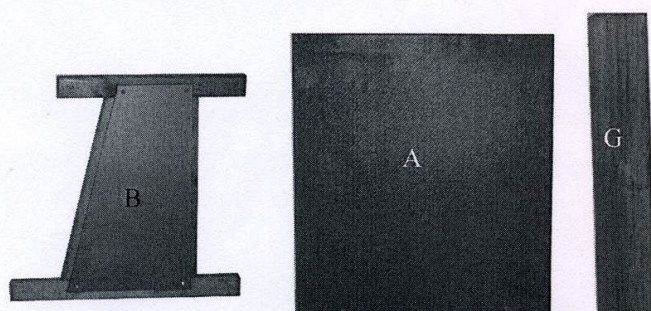
Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

CONDITIONNEMENT

LISTE DES COLIS

Colis n°1 : 2 panneaux B+1 plancher A
+2 bois G+visserie



Colis n°2 : 1 glissière



Colis n°3 : 1 échelle C+ 2 pieds E
+ 1 barreau F



Colis n°4 : 1 support D



Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

VISSERIE

VUE	DESIGNATION	DIMENSION	QUANTITE
	BOULON TRCC	10 X 110	8
	VIS PENTURE	7 X 50	8
	VIS PENTURE	7 X 40	4
	ECROU	Ø 10	8
	RONDELLE	Ø 8	4
	RONDELLE	Ø 10	8
	CACHE ECROU	Ø 35	10
	VIS À BOIS	6 X 100	4
	VIS À BOIS	5 X 50	6

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

MAINTENANCE

MAINTENANCE

- Le contrôle et la maintenance sont à distinguer en 3 niveaux :

- 1 ; contrôle de routine ;
- 2 ; contrôle fonctionnel ;
- 3 ; contrôle annuel.

Le contrôle et la maintenance doivent être réalisés par des **personnes compétentes et habilitées**, suivant les consignes du fabricant et suivant **l'article 6.1.4 de la EN 1176-1 : 2017**.

- La sécurité des équipements de jeux est fortement conditionnée par leur état et par leur entretien. Donc, ils doivent faire l'objet d'une inspection régulière et d'une maintenance préventive périodique.
- La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement et en fonction d'autres facteurs qui sont par exemple, une utilisation intensive, du vandalisme, un équipement situé près de la mer, la pollution de l'air, l'âge de l'équipement.
- Pour les aires de jeux soumises à un usage intensif ou étant l'objet de vandalisme, l'inspection ou la maintenance tel que le contrôle visuel de routine, **doit être renforcée donc devenir quotidienne**.
- Si, lors du contrôle, il est constaté l'existence de graves détériorations menaçant la sécurité des enfants, il est recommandé d'y remédier sans délai. Si cela n'est pas possible, il convient d'empêcher toute utilisation de l'équipement par son immobilisation ou son retrait.
- De même, il faut prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'utilisation ou le démontage du jeu est incomplet et pendant la maintenance.

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

ENTRETIEN

ENTRETIEN	
FREQUENCE	TRAVAUX
TOUTES LES SEMAINES OU HEBDOMADAIRE Contrôle de routine	- contrôle de la propreté de l'aire de jeux - contrôle de l'état de surface des bois (poncer les échardes) - contrôle des pièces manquantes ou cassées - vérifier la stabilité de la structure - maintenir à niveau les matériaux meubles particuliers - ramassage des verres cassés et d'autres débris
TOUS LES 1 A 3 MOIS Contrôle fonctionnel	- contrôle du serrage des écrous et des vis - vérification de la présence systématique des bouchons de protection - contrôle de la tension des cordes et retendre si nécessaire - contrôle d'usure de chaque élément du jeu
TOUS LES ANS Contrôle annuel	- contrôle des fondations - nettoyage complet du jeu - renouvellement des peintures le cas échéant - remplacement des pièces usées ou défectueuses - (exemple : barreau, lame de plancher, corde, glissière...)

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

AUTO CERTIFICATION

LOISIRS AMENAGEMENTS
ZA L'ANJOUINIÈRE
86370 VIVONNE

CERTIFICAT : FG/MD/037/701/2017

EQUIPEMENTS D'AIRES COLLECTIVES DE JEUX

**ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE DU
DECRET N° 94-699 DU 10 AOUT 1994 ET N°2019-1007 DU 30 SEPTEMBRE 2019**

La société LOISIRS AMENAGEMENTS, société de fabrication intégrée de jeux pour aires collectives, atteste avoir vérifiée et contrôlée, suivant les normes obligatoires le concernant, l'équipement mentionné ci-dessous, pour être conforme aux exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux :

FABRICANT : LOISIRS AMENAGEMENTS

ADRESSE DU SITE DE FABRICATION : L'Anjouinière
86370 VIVONNE

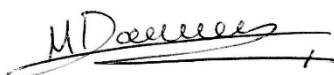
EQUIPEMENTS CONCERNE: Toboggan 1.10 M réf 2110

NORMES EUROPEENNES

notamment intégrées en référence à cet équipement : NF EN 1176-1 version 2017
NF EN 1176-3 version 2017

A Vivonne, le 20 mai 2019.

Président
SPL SAS
Représenté par Mathieu Damen



Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

MONTAGE 1

AVERTISSEMENTS

- la conformité aux exigences de sécurité de ce produit étant fortement conditionnée par son installation, il est impératif de respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans la présente notice.
- Il est indispensable de veiller notamment aux différents assemblages pouvant entraîner des risques de coincement.
- Les fixations et réglages définitifs doivent être réalisés de manière à éliminer les ouvertures ou espaces compris :

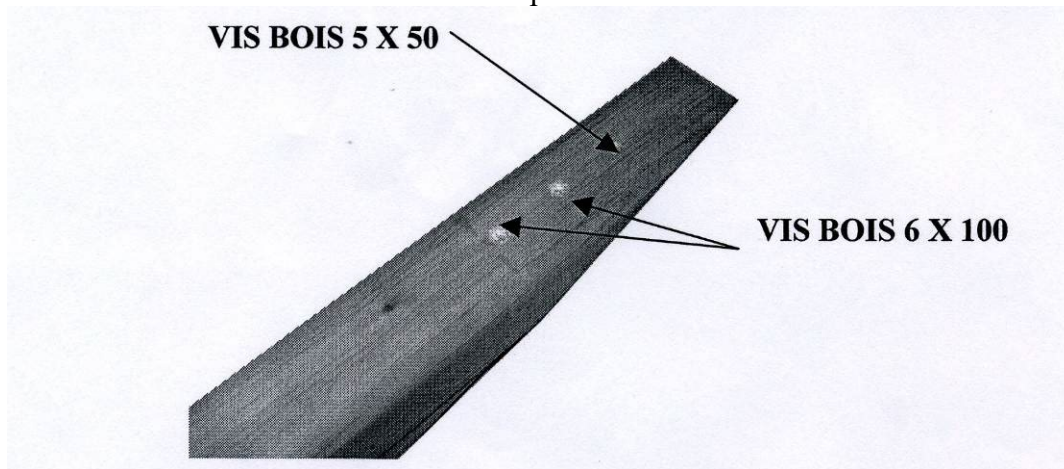
- entre 8 et 25 mm pour le coincement de doigt
- la non observation de ces consignes entraînera la responsabilité de l'installateur en cas d'accident.

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

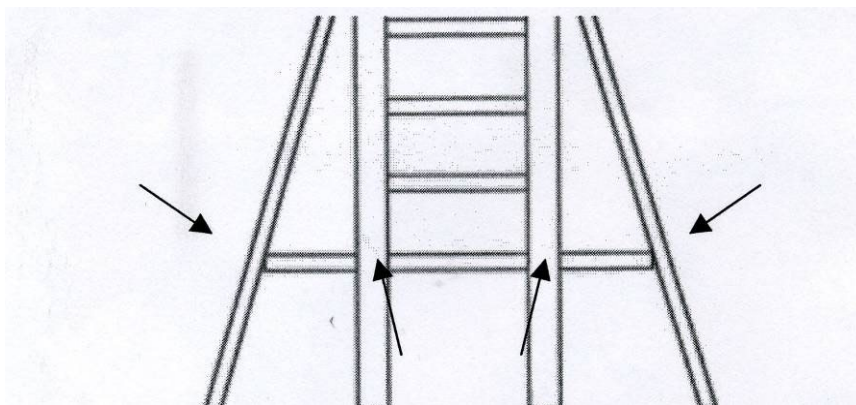
Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

MONTAGE 2

- Positionner le **barreau F** de part en part de l'**échelle C** à l'aide du perçage déjà effectué par nos soins
- Fixer le **pied E** sur le côté gauche de l'échelle à l'aide de **2 vis à bois 6 X 100** et **1 vis à bois 5X50** suivant schéma ci-dessous. Faire pénétrer le **barreau F** dans le bois inférieur du **pied E**



- Répéter l'opération pour le côté droit
- Fixer le **barreau** à l'aide de **4 vis à bois 5 X 50** suivant schéma ci-dessous



- Positionner l'**échelle C** et le **support D** à la verticale
- Fixer les **2 panneaux B** à l'extérieur de **C** et **D** avec **8 boulons TRCC 10 X 110**, ne pas serrer les écrous
- Fixer le **plancher A** sur les **2 bois pré-fixés sur D** (par 2 boulons) et le **panneau D** puis resserrer les écrous. Resserrer tout l'ensemble
- Fixer la partie haute de la glissière avec **4 vis penture 7 X 50** et pour la partie basse, fixer les **2 bois glissière G** à l'intérieur de la glissière avec **4 vis penture 7 X 40 + 4 rondelles Ø 8** en pied de glissière
- Fixer les caches écrous dans leur emplacement

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

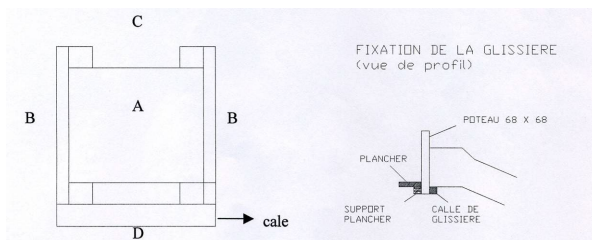
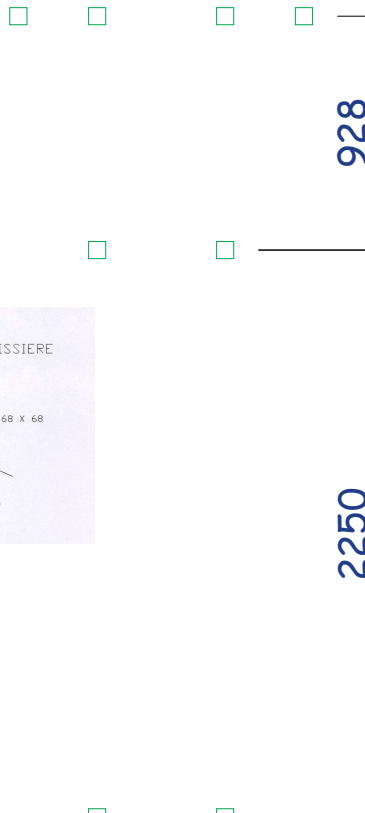
Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

IMPLANTATION SCELLEMENT

IMPLANTATION

Les cotes indiquées correspondent aux cotes de fond de fondation

313 508 313



TROU DE SCELLEMENT

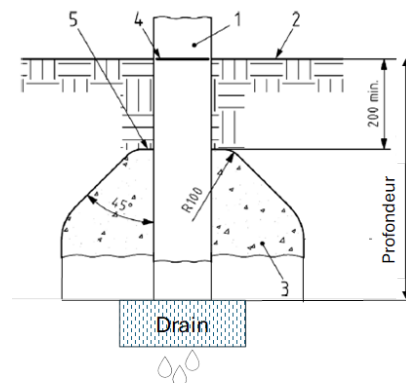
Nombre : 8

Diamètre : 30 cm

Profondeur : 50 cm

Dosage béton : 300 kg/m³

Remarque : pour les poteaux
inclinés, prévoir une réserve de
300X500 au lieu de 300X300



Légende

- 1 poteau
- 2 surface de jeu
- 3 fondations
- 4 marque de niveau de base
- 5 partie supérieure de la fondation

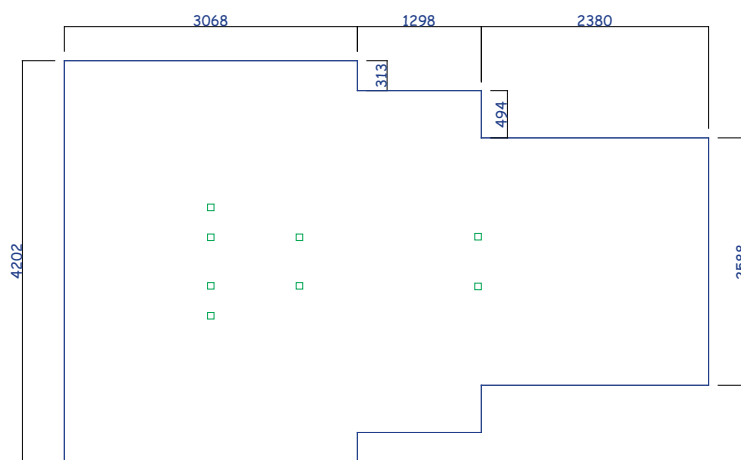
Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

SURFACE D'IMPACT

REMARQUE :

Sous tous les équipements d'aires de jeux caractérisés par une hauteur de chute libre supérieure à 600 mm, une surface d'atténuation de l'impact est requise sur la totalité de la surface d'impact.



— : surface d'impact
à couvrir : **23.70 m²**

- 1,50 m autour du jeu
- 1 m en latérale de glissière
- 2 m en sortie de glissière

MATERIAUX A UTILISER :

Exemples de matériaux couramment utilisés pour l'atténuation de l'impact et hauteurs de chute critiques correspondantes :

Matériau (1)	Description mm	Epaisseur minimale (2) mm	Hauteur de chute Critique mm
Gazon/terreau naturel			≤ 1000 (4)
Fragments d'écorce	Granulométrie de 20 à 80	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Copeaux de bois	Granulométrie de 5 à 30	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Sable (3)	Granulométrie de 0.25 à 2	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Gravier lavé (3)	Granulométrie de 2 à 8	200	≤ 2000
		300	≤ 3000

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

Autres matériaux et autres épaisseurs	Selon essai effectué conformément à l'EN 1177	Hauteur de chute critique telle que soumise à l'essai
1) Matériaux convenablement préparés pour l'utilisation en aires de jeux pour enfants. 2) Pour les matériaux meubles particuliers, ajouter 100 mm à l'épaisseur minimale pour tenir compte du déplacement (voir 4.2.8.5.1). 3) Sans argile ou sédiment sans arête. La granulométrie peut être identifiée au moyen de l'essai au tamis, selon l'EN 933-1. (voir l'annexe G) 4) Voir la note 2 au 4.2.8.5.2.		

LIVRET D'ENTRETIEN

INSPECTION :

Nom de l'agent :

Date :

	BON	MAUVAIS	REMARQUES
Aspect de surface			
Fixations			
Stabilité			
Intégrité générale			
Propreté			
Intégrité des marquages			
Essai de fonctionnement			
Sol/contrôle niveau zéro			
Autres			

Toboggan avec hauteur de de départ de glisse 1 100 mm

Réf. Procity® 803001
Réf. Loisirs Aménagements 2110

MAINTENANCE :

Nom de l'intervenant :

Date :

	Réalisation travaux		REMARQUES
	OUI	NON	
Nettoyage			
Remise en état des surfaces			
Resserrage fixations			
Lubrification pièces mobiles			
Remise au niveau zéro			
Marquage			
Mise hors service			
Dépose totale			
Protection scellements			

LIVRET D'ENTRETIEN 2

REPLACEMENT DES PIECES		
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
REMISE EN SERVICE		
Nom du réparateur :		Date :
Contrôle et réception de la réparation :		
Nom :	Date :	Signature :